

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 18 mai 2026

La Fondation pour l'Enfance annonce se constituer partie civile dans les procédures ouvertes sur les violences dans le périscolaire parisien

Au lendemain de l'annonce par Laure Beccuau, procureure de Paris, des chiffres concernant les enquêtes diligentées autour de violences dans le périscolaire parisien, la Fondation pour l'Enfance réaffirme son soutien à cette initiative du parquet et confirme qu'elle se constituera partie civile dans les informations judiciaires ouvertes et devant les tribunaux correctionnels.

Le parquet enquête en effet « sur 84 écoles maternelles, une vingtaine d'écoles primaires et une dizaine de crèches » ; trois informations judiciaires ont été ouvertes et cinq personnes convoquées devant le tribunal correctionnel. Aussi, un animateur a été placé en détention provisoire.

La Fondation pour l'Enfance reste mobilisée pour la protection des enfants et poursuit ses actions au bénéfice de la formation à la détection des situations à risque.

**

***À propos de la Fondation pour l'Enfance :** Depuis 1977, la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique, s'attache à repérer et à lutter contre les violences faites aux enfants. Elle détecte les dispositifs innovants portés par le champ associatif et joue le rôle de pépinière de projets.*

***A propos du Cabinet Lombard Baratelli Astolfe & associés :** Maître Céline ASTOLFE et son équipe représentent la Fondation pour l'Enfance devant les tribunaux judiciaires de tout le territoire français pour porter la défense et l'assistance de l'enfance mise en danger.*

Contacts presse :

Fondation pour l'Enfance : Eve Jouandin 06.62.91.97.94, Myriam Baldé 06.71.87.00.10

Maître Céline Astolfe : 06.70.76.97.21